



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 41554

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les inquiétudes exprimées par les centres régionaux information jeunesse face au désengagement dramatique de l'État dans le financement de leur structure. Le réseau national information jeunesse participe largement de l'information auprès des jeunes et en particulier s'agissant des filières de formation, des métiers, de la mobilité européenne, du logement ou encore de la santé. Il permet aux jeunes de se construire individuellement, de se préparer à la vie adulte en qualité de citoyens actifs et de les conduire à une insertion sociale et professionnelle. Cette mission de service public semble aujourd'hui compromise face aux prévisions budgétaires qui font état d'une diminution de près de 50 % des dotations de l'État dans les deux ans. Aussi aimerait-il connaître la position du Gouvernement sur ce dossier, et demande, par conséquent, si le Gouvernement envisage de revenir sur une perspective de restriction budgétaire particulièrement injuste dont les jeunes vont être les premières victimes.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État a pris connaissance avec intérêt de la question relative au financement des centres régionaux Information jeunesse. Les crédits consacrés par l'État aux centres régionaux Information jeunesse (CRIJ) n'ont connu qu'une diminution mesurée en 2009, puisque 6 MEUR sont prévus au bénéfice des CRIJ dans le projet annuel de performance (PAP) 2009, contre 6,361 MEUR dans le PAP 2008. Les CRIJ font partie du réseau d'information jeunesse créé par le ministère chargé de la jeunesse en 1969. Cette structure a été conçue comme un vecteur d'information transversale des jeunes sur l'ensemble des sujets qui touchent. De ce fait, des doublons existent avec les réseaux des autres ministères tels que celui de l'ONISEP ou de Centre Inffo. La production et la diffusion d'informations, et/ou l'accueil physique des jeunes sont ainsi assurés par plusieurs structures. La lisibilité et la cohérence de l'offre d'informations à destination des jeunes s'en trouvent complexifiées. Dans ce cadre, une rationalisation du réseau d'information jeunesse, et plus particulièrement des CRIJ, paraît nécessaire. Le développement de passerelles entre les CRIJ et les structures des autres réseaux pourrait être recherché. Des liens pourraient utilement être tissés avec les missions locales et les permanences d'accueil d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41554

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1198

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7445